

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 25 octobre 2018

Le centre périnatal de proximité de Cosne-sur-Loire est ouvert

A la lumière du rapport du président du Réseau périnatal de Bourgogne sur l'organisation des soins en périnatalité dans la Nièvre, la création d'un centre périnatal de proximité (CPP) à Cosne-sur-Loire a été décidée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en mars 2018.

Installé au centre-ville, sur le site de l'hôpital, ce centre est désormais ouvert au public (*voir aussi les informations pratiques*).

Des consultations gynécologiques sont déjà assurées par un praticien hospitalier gynécologue tous les mercredis depuis septembre.

Un pédiatre interviendra à compter du mois de novembre et les consultations des sages-femmes commenceront en décembre.

L'ouverture de ce centre complète l'activité des professionnels libéraux et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

En proximité

Une offre de soins ambulatoires de proximité pré et post-natale est ainsi proposée aux femmes enceintes, aux mères et aux nouveau-nés du bassin de vie.

Rattaché au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN) titulaire de l'autorisation d'activité en gynécologie-obstétrique, le CPP de Cosne-sur-Loire est placé sous la responsabilité médicale du pôle inter-établissements femme-mère-enfant du Groupement Hospitalier Territorial (GHT) de la Nièvre.

Il fonctionnera également avec le concours des centres hospitaliers de Bourges et de Giens, pour garantir aux parturientes un accès coordonné à la maternité de leur choix.



Le CPP en pratique

-Où ? 96, boulevard Maréchal-Leclerc, Cosne-sur-Loire

-Quand ? Le CPP est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

-Comment ? Rendez-vous et renseignements au 03.86.26.54.38

-Pourquoi ?

- les consultations gynécologiques et sages-femmes nécessaires au suivi pré et post natal des femmes enceintes ;
- des cours de préparation spécifique à la naissance et à la parentalité (PNP), ainsi que des enseignements aux soins aux nouveau-nés ;
- les interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses ;
- des consultations pédiatriques ;
- des consultations d'éducation à la santé et à la prévention.